

Monsieur Le Député Matthieu Orphelin  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Saint-Denis, le 16 novembre 2021

Monsieur le Député,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à la mise en place du forfait mobilités durables dans notre entreprise.

A ce jour, nous n'avons pas recours à ce dispositif, pour des raisons de sécurité liées à l'implantation, à la superficie de nos installations et aux risques liés à la circulation sur des sites industriels. A titre d'exemple, notre établissement industriel de Fos-sur-Mer occupe une superficie de 1600 hectares sur lesquels sont organisées nos activités industrielles et sur lesquels circulent à la fois des véhicules et engins terrestres, mais aussi des trains. Par ailleurs, l'accès à ce site n'est possible que par des voies rapides sans pistes cyclables et sans moyens de transports publics autre que la voiture.

Cependant, nous ne sommes pas indifférents aux enjeux de la mobilité durable et ainsi, nous avons développé une application interne de co-voiturage dans une autre de nos sociétés qui possède 8 établissements en France, ce qui amène les salariés à des déplacements inter-sites réguliers. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de déplacements longs, nous encourageons évidemment le recours au train, plutôt qu'en voiture, et ce également au titre de notre politique de santé / sécurité.

Enfin, nous avons récemment signé des accords de télétravail choisis, qui concourent également à la réduction des déplacements et des temps de trajet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

[Redacted signature]

[Redacted name]

[Redacted title]